

SÉANCE DU 29 JUIN 2015

**DELIBERATION N° DEL050-15**

L'an deux mille quinze, le 29 juin à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 juin 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, B. LEBRUN, J. PAVAN, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND en date du 23/06/15)  
M. BAH Rahim (Pouvoir à S. CUSSIGH en date du 29/06/15)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à P. VERRI en date du 26/06/15)  
M. PERRIER Yves (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 29/06/15)  
M. SERGENT Claude (Pouvoir à P. BERTHOLLET en date du 29/06/15)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI  
M. Yann BOUCLIER

M. Daniel FINAZZO a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Tarifs des cartes et billets d'entrée pour les spectacles de la salle du Laussy (année 2015-2016).**

**Rapporteur : Isabelle BEREZIAT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la mise à jour annuelle des tarifs d'achat de cartes (carte de cinéma et carte d'abonnement) et de billets d'entrée pour les spectacles organisés par la municipalité en salle du Laussy.

Ces tarifs de la saison 2015-2016 seront en vigueur du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016.

### Carte de cinéma (cinq entrées prépayées)

<i><b>TARIFS 2014-2015 EN €</b></i>	<i><b>TARIFS 2015-2016 EN €</b></i>
25	25

### Carte d'abonnement annuel spectacle

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif 2015-2016 de la carte d'abonnement annuel spectacle à 12 € pour renforcer l'attractivité de la carte d'abonnement et conforter la fréquentation du Laussy.

<i><b>TARIFS 2014-2015 EN €</b></i>	<i><b>TARIFS 2015-2016 EN €</b></i>
25	12

### Grille de tarification Cinéma

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer l'entrée cinéma plein tarif 2015-2016 à 7 €.

Pour encourager les jeunes et aider les familles, il est proposé un tarif unique de 4 € la place de cinéma pour les moins de 14 ans.

A l'occasion du festival annuel « Le Laussy fait son cinéma ! », 3 jours durant lesquels plusieurs films sont projetés, il est proposé un tarif unique pour tous et pour toutes les séances, soit 4 € pour la saison 2015-2016.

<i><b>PLEIN TARIF EN €</b></i>		<i><b>TARIF RÉDUIT EN €</b></i>		<i><b>TARIF ABONNE (carte cinéma 5 places) EN €</b></i>		<i><b>TARIF JEUNE moins de 14 ans et LAUSSY FAIT SON CINEMA EN €</b></i>	
2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016
8	7	6	6	5	5	4	4

### Grille de tarification Spectacle

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'une nouvelle catégorie de tarif prem'Laussy pour toute place de spectacle achetée au plus tard un mois avant le spectacle.

<b>PLEIN TARIF EN €</b>		<b>TARIF RÉDUIT EN €</b>		<b>PREM' LAUSSY EN €</b>	<b>TARIF ABONNÉ EN €</b>	
2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2015-2016	2014-2015	2015-2016
10	12	8	11	9	6	6
13	14	10	12	11	8	8
15	18	12	15	14	9	11
20	22	16	18	15	12	12
23	24	18	20	17	14	14
25	25	20	21	18	15	15
28	27	22	23	20	17	17
30	28	24	24	21	18	18
33	30	26	26	23	20	20
35	31	28	27	24	21	21
38	33	30	29	26	23	23
40	34	32	30	27	24	24
43	36	34	32	29	26	26
	38		34	31		28
	40		36	33		30

Afin de conforter la fréquentation des séances cinéma et spectacles de la salle du Laussy, il est proposé d'accorder le tarif réduit aux moins de 18 ans, étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, adhérents Alices, adhérents ANCAV-TT.

Par ailleurs, pour les spectacles théâtre et musique de la salle du Laussy, il est proposé d'accorder le tarif réduit aux adhérents du Comité des Œuvres sociales de l'Isère (C.O.S.38).

Afin de faciliter l'accès aux spectacles au public provenant des établissements scolaires, il est proposé d'accorder à tout groupe scolaire constitué de 10 personnes minimum, ayant préalablement réservé ses places auprès du bureau culture, le tarif abonné au lieu du tarif réduit.

Dans le cadre du partenariat entre la ville de Gières et le collège du Chamandier, il est proposé aux élèves et à leurs enseignants d'assister gratuitement, une fois par an, à une pièce de théâtre en séance d'après-midi, si la programmation est en relation avec les programmes pédagogiques du collège. Pour toute autre représentation demandée dans l'année, le tarif abonné minimum serait appliqué, soit 6 € pour la saison 2015-2016.

Dans le cadre du partenariat entre la ville de Gières et les établissements scolaires René-Cassin et Argoud-Puy, il est proposé aux élèves et à leurs enseignants d'assister gratuitement, une fois par an, à une pièce de théâtre en séance d'après-midi.

Pour les établissements d'enseignement public ou privé qui souhaiteraient assister à ces mêmes séances d'après-midi, le tarif appliqué est le tarif abonné minimum, soit 6 € pour la saison 2015-2016. Sous réserve de places disponibles, les séances d'après-midi sont ouvertes au public au tarif abonné minimum de 6 € pour la saison 2015-2016.

**Monsieur le Maire propose au conseil municipal :**

- d'adopter la nouvelle tarification pour les adhérents du C.O.S.38 ainsi que la grille des tarifs,
- de dire que les recettes seront perçues sur le compte 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses ».

**Conclusions :**

**La présente délibération est approuvée à l'unanimité.**

**Ont signé au registre  
les membres présents.**

**Gières, le 29 juin 2015.**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Pierre VERRI**